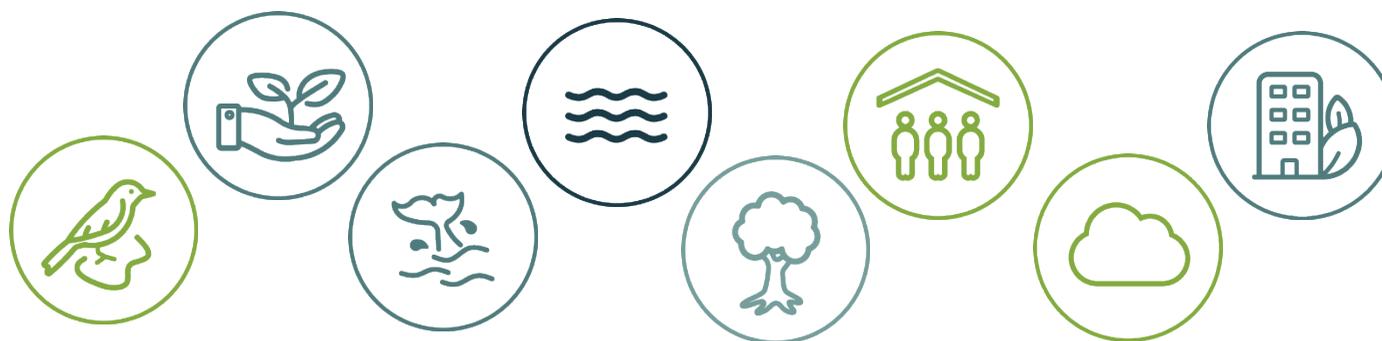




ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA

STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017–2020



Stratégie ministérielle de développement durable 2017-2020

Publié aussi en anglais sous le titre :
2017–2020 Departmental Sustainable Development Strategy

N° de cat. : En1-75F-PDF
ISSN : 2561-1399

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec SPAC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2017.

Also available in English

Table des matières

Sommaire1

Section 1 : Contexte de la Stratégie fédérale de développement durable 1

Section 2 : Le développement durable au sein d'Environnement et Changement climatique Canada 1

Section 3 : Les engagements d'Environnement et Changement climatique Canada3

 Un gouvernement à faible émission de carbone : Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations3

 Mesure relative aux changements climatiques : Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius6

 Côtes et océans sains : Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs.....10

 Lacs et cours d'eau vierges : Des lacs et des cours d'eau propres et salubres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens 12

 Terres et forêts gérées de façon durable : Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir 15

 Populations d'espèces sauvages en santé : Toutes les espèces ont des populations saines et viables.....18

 Rapprocher les Canadiens de la nature : Les Canadiens sont informés de la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement.....21

 Collectivités sûres et en santé : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être22

Section 4 : Évaluation environnementale stratégique28

Sommaire

À titre de ministère fédéral responsable d'un vaste éventail d'enjeux environnementaux, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) contribuera directement et considérablement, par sa Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD), à huit des treize objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019 du Canada :

- Gouvernement à faible émission de carbone
- Mesure relative aux changements climatiques
- Côtes et océans sains
- Lacs et cours d'eau vierges
- Terres et forêts gérées de façon durable
- Populations d'espèces sauvages en santé
- Rapprocher les Canadiens de la nature
- Collectivités sûres et en santé

Les priorités de la stratégie ministérielle reflètent les grandes priorités de la stratégie fédérale et cadrent avec les responsabilités principales d'ECCC : prise de mesures efficaces concernant la croissance propre et les changements climatiques; prévention et gestion de la pollution; conservation de la nature; prévision des conditions météorologiques et ambiantes.

Afin de réaliser ses engagements et de prendre les mesures prévues aux fins des huit objectifs, le Ministère collaborera avec des partenaires nationaux et internationaux. La collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces, les territoires, les peuples autochtones, l'industrie, les collectivités et les citoyens canadiens est essentielle et se reflète dans tous nos plans. Pour respecter nos obligations internationales, nous devons travailler dans les forums environnementaux et économiques internationaux, et y jouer un rôle moteur, notamment pour lutter contre la pollution atmosphérique, réduire les émissions de GES et protéger et conserver les terres, les

eaux, les diverses espèces animales et végétales ainsi que la santé des Canadiens. En tant que ministère à vocation scientifique, ECCC mettra ses travaux scientifiques, sa modélisation, ses données et ses analyses environnementales et économiques au service des efforts du Canada visant à parvenir à un environnement durable.

Section 1 : Contexte de la Stratégie fédérale de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2016-2019](#) présente les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Conformément aux objectifs de la Loi qui consistent à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques à la prise de décisions et à faire en sorte que de telles décisions soient plus transparentes et responsables devant le Parlement, ECCC soutient l'atteinte des objectifs présentés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

Section 2 : Le développement durable au sein d'Environnement et Changement climatique Canada

En tant que ministère fédéral responsable d'un vaste éventail d'enjeux environnementaux, ECCC soutient le développement durable, et y contribue, par ses programmes et activités connexes qui appuient ses quatre responsabilités principales. Le Ministère assume ses responsabilités par diverses mesures, notamment :

- la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- la collaboration avec des partenaires stratégiques (y compris les provinces, les territoires et les peuples autochtones);
- la surveillance;
- la conduite de recherches scientifiques;
- l'élaboration de politiques et de règlements;
- l'application de lois sur l'environnement.



Objectif de la SFDD : Un gouvernement à faible émission de carbone

ECCC contribuera à un gouvernement à faible émission de carbone en mettant l'accent sur la réduction des émissions de ses bâtiments et de ses parcs automobiles. Pour favoriser la réduction des émissions de ses bâtiments, la plus grande source d'émissions de ses activités, ECCC prendra des mesures sur certains plans, notamment des améliorations opérationnelles et énergétiques permettant de réduire les émissions. Pour ce qui est de la réduction des émissions de ses véhicules, le Ministère gèrera sa flotte par des achats effectués en fonction des besoins essentiels et des cibles ministérielles, et effectuera une transition aux véhicules électriques et au partage de véhicules pour réduire l'utilisation globale d'énergie.



Objectif de la SFDD : Mesure relative aux changements climatiques

ECCC conservera un rôle de leadership fédéral dans la prise de mesures relatives aux changements climatiques, notamment en effectuant la transition à une économie à faibles émissions de carbone, en partenariat avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, l'industrie et les organismes internationaux. Par exemple, l'approche pancanadienne de la tarification de la pollution par le carbone, annoncée en octobre 2016, garantira que la tarification sera appliquée aux principales sources d'émissions partout au Canada en 2018. En tant que chef de file dans les ententes et initiatives internationales sur les changements climatiques, ECCC fera pression pour que des mesures mondiales soient prises pour mettre en œuvre l'Accord de Paris. Ces mesures engloberont le leadership dans la réduction des gaz à effet de serre (GES), y compris le dioxyde de carbone et les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat (comme les hydrofluorocarbures et le méthane), en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



Objectif de la SFDD : Côtes et océans sains

ECCC continuera de jouer un rôle de leadership dans la protection des ressources océaniques et côtières. Par exemple, selon le nouveau [Plan de protection des océans](#), le Ministère augmentera sa capacité d'intervention en tout temps en cas d'urgence pour assurer la protection de l'environnement en cas de déversement de pétrole. ECCC continuera de superviser et de délivrer des permis pour l'immersion en mer en vertu des lois canadiennes et internationales, et il élaborera de nouveaux outils et la capacité nécessaire pour renforcer la protection de ces ressources. Le Ministère travaillera à faire désigner les îles Scott sur la côte du Pacifique du Canada comme réserve nationale de faune marine.



Objectif de la SFDD : Lacs et cours d'eau vierge

Pour améliorer la qualité de l'eau dans les principaux écosystèmes, ECCC continuera de travailler avec des partenaires de partout au Canada et avec les États-Unis. Le Ministère effectuera de la surveillance et des recherches scientifiques et en communiquera les résultats, fournira une expertise scientifique et du financement pour améliorer les écosystèmes locaux et élaborera et appliquera des règlements en vue de protéger l'eau douce contre les substances nocives. Par exemple, ECCC continuera de gérer et d'appliquer la disposition générale sur la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches* et la réglementation sur les effluents concernant les eaux usées municipales, les usines de pâtes et papier et l'industrie d'exploitation des métaux. ECCC collaborera également avec les États-Unis par l'entremise de la Commission mixte internationale afin d'améliorer la gestion des eaux importantes pour les deux pays.

Les programmes d'ECCC visent à minimiser les menaces que fait peser la pollution sur les Canadiens et leur environnement, à fournir aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en fonction des conditions météorologiques, aquatiques et climatiques ainsi qu'à conserver et à remettre en état l'environnement naturel du Canada. Sur les plans individuel et collectif, les programmes reflètent l'interdépendance entre la durabilité environnementale et le bien-être économique.

Cette Stratégie ministérielle de développement durable établit le plan triennal d'ECCC pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la SFDD 2016-2019, un plan qui sera examiné et validé chaque année.



Objectif de la SFDD : Terres et forêts gérées de façon durable

ECCC continuera de collaborer avec ses partenaires dans son rôle de leadership visant à protéger et à conserver les espaces naturels, notamment en établissant et en gérant des aires protégées (comme des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs), et en favorisant les dons de terres. Ainsi, par une forte mobilisation des peuples autochtones et d'autres partenaires canadiens et internationaux, ECCC appuiera une initiative dirigée par Parcs Canada et l'Alberta intitulée En route vers l'objectif numéro 1 du Canada en vue de conserver les terres afin de favoriser la biodiversité. Le Ministère continuera d'exécuter le programme [Dons de terres écosensibles](#) qui favorise la conservation de l'habitat sur les terres privées en encourageant les propriétaires fonciers à faire don des terres écosensibles aux fins de la conservation.



Objectif de la SFDD : Populations d'espèces sauvages en santé

ECCC joue un rôle de leadership fédéral dans le maintien des populations d'espèces sauvages. Le Ministère continuera d'appliquer la [Loi sur les espèces en péril](#), l'une de ses principales stratégies pour protéger les espèces sauvages en péril et leur habitat. ECCC collaborera avec les peuples autochtones, des organismes non gouvernementaux et d'autres partenaires du Canada et de partout dans le monde pour élargir sa capacité et sa portée pour protéger et conserver l'habitat et l'espèce. Par exemple, le Ministère poursuivra ses travaux au Canada et sur la scène internationale pour protéger les 450 espèces d'oiseaux que le Canada accueille chaque saison, en application de la [Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs](#). ECCC encouragera également la protection des terres humides importantes pour les oiseaux et d'autres espèces sauvages en mettant en œuvre la [Convention de Ramsar](#) au Canada, ainsi que le [Fonds national de conservation des milieux humides](#).



Objectif de la SFDD : Rapprocher les Canadiens de la nature

ECCC concentrera ses contributions à cet objectif en collaborant avec des partenaires clés. Par exemple, le Ministère travaillera avec Conservation de la nature Canada pour accroître la conservation des terres privées et protéger l'habitat important dans le sud du Canada. ECCC collaborera également avec Nature Canada pour inciter les résidents des zones urbaines à se rapprocher de la nature dans certaines réserves nationales de la faune.



Objectif de la SFDD : Collectivités sûres et en santé

ECCC continuera de jouer un rôle de leadership dans les travaux avec ses partenaires pour améliorer la qualité de l'air et protéger les Canadiens contre les substances nocives dans l'air, l'eau et le sol. Par exemple, le Ministère élaborera et appliquera un règlement visant à réduire la pollution atmosphérique causée par les industries à fortes émissions polluantes, comme le secteur du pétrole et du gaz. ECCC effectuera également des évaluations scientifiques de substances déjà utilisées au Canada, ainsi que de nouvelles substances dont l'utilisation est proposée, afin de déterminer leurs risques pour l'environnement. Selon les résultats des évaluations, le Ministère déterminera si le risque peut être géré ainsi que la manière de le faire.

Section 3 : Les engagements d'Environnement et Changement climatique Canada



Un gouvernement à faible émission de carbone : Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations

Ministres responsables : Tous les ministres

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
<p>Réduire les émissions de GES des immeubles et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à l'atteindre d'ici 2025</p>	<p>Améliorer l'efficacité énergétique de nos édifices et de nos opérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présenter chaque année les inventaires sur les émissions de GES à l'aide Protocole de suivi des gaz à effet de serre du gouvernement fédéral – norme commune pour les opérations fédérales – et soumettre les résultats au Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor. Continuer à mettre à jour son plan de mise en œuvre en vue de réduire les niveaux d'émissions de GES dans les modalités absolues des niveaux de 2005 et de les inscrire sur une nette tendance à la baisse. Des éléments du plan traiteront de la portée de l'inventaire des GES du Ministère, y compris les exclusions à appliquer; et l'approche adoptée pour la réduction des émissions de GES des immeubles et/ou du parc de véhicules. Prendre des mesures incorporant cinq éléments de la gestion immobilière pour réduire les émissions de GES : améliorations opérationnelles; réduction du portefeuille; procédures d'entretien; mobilisation des locataires; gestion du cycle de vie; amélioration du rendement énergétique. Continuer d'innover dans le domaine des pratiques d'écologisation du milieu de travail en mettant à jour et en adoptant des politiques et des pratiques visant à améliorer l'écologisation de ses activités en milieu de travail afin de réduire ses incidences environnementales associées. 	<p>Produire un rapport sur les émissions de GES des bâtiments du gouvernement fédéral, mettre à jour les politiques et pratiques énergétiques et suivre un plan d'action contribuera à réduire les émissions des bâtiments fédéraux.</p>	<p>Point de départ : Émissions de GES produites par les bâtiments au cours de l'année de référence 2005-2006.</p> <p>Mesure de rendement : Émissions de GES produites par les installations durant l'exercice 2005-2006 (année de référence) : = 18,1 kilotonnes d'équivalent-CO₂.</p> <p>Émissions de GES produites par les installations durant l'exercice 2016-2017 = 14,3 kilotonnes d'équivalent-CO₂.</p> <p>Variation en pourcentage des émissions de GES produites par les installations à partir de l'exercice 2005-2006 jusqu'à l'exercice 2016-2017 = -21 %.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Services internes</p> <p>AAP 2017-2018 :</p> <p>4.1 Services internes</p>

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	Moderniser le parc de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la réduction de l'utilisation de l'énergie dans les parcs automobiles d'ECCE, le déploiement de véhicules électriques et l'accès à des bornes de recharge des véhicules électriques sur le lieu de travail, lorsque c'est possible sur le plan opérationnel. Gérer le processus de planification des immobilisations pour approuver l'achat d'un nouveau parc de véhicules fondé sur les besoins opérationnels et les objectifs ministériels visant à faciliter le partage des véhicules du parc dans l'ensemble du Ministère. 	Réduire l'énergie que consomment les parcs automobiles fédéraux par la modernisation des véhicules et par le partage des véhicules et à réduire leur utilisation aidera à réduire les émissions de GES du gouvernement fédéral.	<p>Point de départ : Émissions de GES produites par les bâtiments au cours de l'année de référence 2005-2006.</p> <p>Mesure de rendement : Émissions de GES produites par les installations durant l'exercice 2005-2006 (année de référence) : = 4,7 kilotonnes d'équivalent-CO₂.</p> <p>Émissions de GES produites par les installations durant l'exercice 2016-2017 = 3,2 kilotonnes d'équivalent-CO₂.</p> <p>Variation en pourcentage des émissions de GES produites par les installations à partir de l'exercice 2005-2006 jusqu'à l'exercice 2016-2017 = -32,0 %.</p>	Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes : Services internes AAP 2017-2018: 4.1 Services internes
	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au moyen du principe d'achats écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une approche durable à l'égard de l'achat de biens et de services qui intègre les facteurs liés à l'environnement dans les outils d'approvisionnement. Collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) sur des contrats d'électricité qui maximiseront les crédits de carbone et l'achat de sources non classiques d'énergie, notamment d'énergie renouvelable. Veiller à ce que les employés chargés de l'approvisionnement et de la passation de marchés suivent la formation obligatoire sur l'approvisionnement écologique. Veiller à ce que les employés chargés de l'approvisionnement et de la passation de marchés continuent de respecter les exigences et l'esprit de la Politique d'achats écologiques et de la législation connexe pertinente. 	L'approvisionnement visant à maximiser les crédits de carbone et à favoriser l'énergie renouvelable par des employés bien formés aidera à réduire les émissions de GES du gouvernement fédéral.	<p>Point de départ : En 2016-2017, 20 des 28 (71 %) spécialistes admissibles ont suivi le cours C215 de l'École de la fonction publique du Canada. Ces spécialistes comptent des spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel.</p> <p>Mesure de rendement : Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice visé.</p> <p>Point de départ : En 2016-2017, 3/3 (100 %) spécialistes admissibles ont des énoncés environnementaux/écologiques dans leurs ententes de rendement. Ces spécialistes comptent des spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel.</p> <p>Mesure de rendement : Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice visé.</p>	Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes : Services internes AAP 2017-2018 : 4.1 Services internes

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	Adopter des technologies novatrices	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'efficacité opérationnelle en mettant à l'essai des technologies de pointe novatrices qui ne sont pas encore offertes sur le marché. Donner l'exemple en adoptant de façon précoce des technologies propres novatrices. 	La participation au Programme d'innovation Construire au Canada et le soutien de nouvelles approches en matière de technologie peuvent contribuer à réduire les émissions de GES.	<p>Point de départ : Réduction des émissions annuelles de GES à la station radar de King City (Ontario) allant jusqu'à 10 % d'ici 2020–2021, comparativement à une valeur de référence de 1,5 kilotonne d'équivalent-CO₂ entre 2012 et 2016.</p> <p>Mesure de rendement : Émissions de GES des bâtiments participant au Programme d'innovation Construire au Canada (station radar de King City).</p> <p>La technologie que l'on envisage d'adopter est un régulateur de température sans fil qui permettra d'ajuster le chauffage et la climatisation dans les zones occupées des bâtiments. Le fait de se concentrer sur les zones occupées plutôt que sur l'ensemble du bâtiment peut améliorer l'efficacité énergétique.</p>	Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes : Services internes AAP 2017-2018 : 4.1 Services internes
	Promouvoir des pratiques durables en matière de déplacements	<ul style="list-style-type: none"> Réviser les procédures ministérielles sur les déplacements de façon à explorer les options de compensation en vue de réduire l'impact des déplacements des fonctionnaires. 	Les mesures prises pour réduire les déplacements d'affaires ou adopter des moyens de transport émettant moins de GES contribueront à réduire les émissions de GES.	<p>Point de départ : Messages diffusés et événements organisés pour promouvoir les pratiques durables en matière de déplacements : téléconférences / vidéoconférences; télétravail; réunions écologiques; transport en commun; Défi Transport; ateliers de réparation de vélos, etc.</p> <p>Mesure de rendement : Élaboration d'une directive et d'un plan de communication sur les pratiques durables en matière de déplacements au cours de l'exercice 2017–2018.</p>	Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes : Services internes AAP 2017-2018 : 4.1 Services internes
	Comprendre l'incidence des changements climatiques et renforcer la résilience à leur égard	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'adaptation ministériel qui indique les mesures pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques. Évaluer les risques liés aux changements climatiques pour les actifs, les activités réglementaires, les services et les politiques du Ministère. 	L'élaboration d'un plan d'adaptation ministériel permettra de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques et de renforcer la résilience à leur égard.	<p>Point de départ : En 2014, ECCC a entrepris un processus afin de comprendre les risques liés aux changements climatiques pour les programmes et les activités clés du Ministère.</p> <p>Mesures de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport présentant l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour les actifs, les activités réglementaires, les services et les politiques du Ministère, et établissement des mesures d'adaptation recommandées d'ici l'automne 2018. Plan d'adaptation ministériel élaboré d'ici l'exercice 2018–2019. 	Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes : Services internes Adaptation aux changements climatiques AAP 2017-2018: 4.1 Services internes 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air

Les mesures ministérielles susmentionnées contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies suivants :

- ODD 12– Consommation et production responsables
- ODD 13– Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Mesure relative aux changements climatiques : Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutenue par une approche pangouvernementale de la mise en œuvre

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
D'ici à 2030, réduire de 30 % les émissions de GES totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Utiliser des règlements pour limiter les émissions de GES	<p>Mener la mise en oeuvre globale du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Élaborer et mettre en œuvre une réglementation, des outils, des mesures et des mesures d'atténuation, conformément au cadre pancanadien, pour les principaux émetteurs. Par exemple, ECCC fera ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Resserrer la réglementation afin de limiter les émissions de GES des véhicules lourds construits après 2018. • Prendre des mesures pour accélérer l'élimination graduelle des centrales électriques classiques alimentées au charbon et proposer une réglementation visant à réduire les émissions de méthane des secteurs pétroliers et gaziers. • Terminer le règlement visant à éliminer progressivement la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC) et à interdire l'importation et l'exportation de produits qui contiennent ou qui sont conçus pour contenir des HFC, évitant ainsi les futurs rejets de HFC dans l'environnement. • Mettre en œuvre une tarification pancanadienne sur la pollution au carbone en travaillant avec les provinces et les territoires. 	La réglementation des activités industrielles et la tarification du carbone garantiront que les principaux émetteurs contribuent à l'atteinte des cibles de réduction. Les recettes tirées de la tarification de la pollution par le carbone seront remises à l'administration d'origine et pourraient servir à minimiser les répercussions sur les populations vulnérables, à renforcer les réductions et l'innovation ou à promouvoir la croissance propre.	<p>Point de départ : Diminution du pourcentage comparativement à la valeur de référence de l'année-modèle 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 % – camionnettes et fourgonnettes lourdes, • 11 % – tracteurs semi-remorques, • 5 % – véhicules spécialisés. <p>Mesures de rendement : Émissions de GES pour les véhicules lourds.</p> <hr/> <p>Point de départ : Cible visant à éliminer progressivement 100 % des 36 unités actuellement exploitées d'ici la fin de leur vie utile (entre 2019 et 2030), en attente des règlements qui sont encore en développement et dont la date de publication n'est pas prévue dans la Gazette du Canada II avant la fin de 2018.</p> <p>Mesures de rendement : Pourcentage d'unités de production d'électricité alimentées au charbon qui satisfont leur niveau d'intensité d'émissions de GES.</p> <hr/> <p>Point de départ : La valeur de référence est en cours de calcul, et elle sera publiée dans la partie II de la Gazette du Canada d'ici la fin de 2017-2018¹.</p> <p>Mesures de rendement : Émissions de HFC.</p> <hr/> <p>Point de départ : L'ensemble des provinces et des territoires ont un système de tarification du carbone qui respecte le point de référence en place d'ici 2018 ou le filet de sécurité fédéral s'applique. À compter de juin 2017, quatre provinces ont des régimes de tarification du carbone en place (Colombie-Britannique, Alberta, Québec et Ontario).</p> <p>Mesures de rendement : Des systèmes de tarification du carbone sont en place au Canada.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Croissance propre et atténuation des changements climatiques</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>

¹ La cible initiale selon le règlement sur les HFC est une réduction de 10 % de la consommation en 2019 à partir d'une valeur de référence calculée, jusqu'à l'obtention d'une réduction de 85 % en 2036.

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	Travailler avec les partenaires sur les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les partenaires, y compris les organisations internationales, pour réduire les émissions de GES du secteur des transports. • Mobiliser les partenaires, en particulier le secteur privé au Canada, dans des projets faisant progresser le rôle des technologies propres dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques et/ou de GES. • Collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer les données sur les émissions des administrations canadiennes. Également, pour l'inventaire national des GES, élargir sa collecte de données avec les données provinciales et territoriales. 	La collaboration avec des partenaires canadiens et internationaux permettra d'élargir la portée des travaux d'ECCE visant à réduire les émissions de GES par l'utilisation de technologies propres. De meilleures données viendront éclairer les décisions relatives aux GES.	<p>Point de départ : Diminution de 21,1 % comparativement à la valeur de référence du parc automobile de véhicules à passagers et de véhicules utilitaires légers de l'année-modèle 2011 pour déterminer le changement de pourcentage du rendement. Des réductions globales des cibles d'émissions comparativement aux années de référence devront être établies au moyen de prévisions d'émissions fondées sur des hypothèses pour les facteurs sur lesquels le règlement n'influe pas (p. ex. nombre de véhicules produits, durée pendant laquelle le véhicule est en service, comportement des conducteurs).</p> <p>Mesure de rendement : Émissions de GES pour les véhicules légers.</p> <p>Point de départ : Diminution annuelle visant une réduction de 30 Mt de CO₂ d'ici 2030. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie et d'autres parties prenantes, élaborera une norme sur les carburants propres pour réduire les émissions des carburants utilisés dans les transports, les bâtiments et l'industrie. Cette norme tiendra compte des circonstances particulières des peuples autochtones et des collectivités nordiques et éloignées.</p> <p>Mesure de rendement : Des réductions des émissions ont été réalisées grâce à la norme sur les combustibles propres basée sur le règlement sur le carburant renouvelable.</p>	<p>Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu</p> <p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Croissance propre et atténuation des changements climatiques</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>
	Mener des recherches et des analyses sur les politiques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer ou examiner des évaluations des GES en amont de tous les principaux projets d'énergie faisant l'objet d'un examen • Veiller à l'accès du public à l'information et aux résultats de recherche concernant le développement durable et la gouvernance environnementale. • Fournir une analyse économique clé afin de réaliser ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> – Lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de GES; – Atteindre les cibles nationales de réduction des émissions. 	Des recherches et des analyses scientifiques économiennes appuieront les décisions relatives au climat fondées sur des données probantes, notamment celles qui visent à réduire les émissions de GES.	<p>Point de départ : Réduction annuelle comparativement à une valeur de référence – la valeur de référence sera établie lorsque le Centre canadien des services climatologiques (CCSC) sera en fonction (prévu d'ici 2018-2019).</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de particuliers, d'entreprises et de gouvernements qui utilisent les services climatiques et qui utilisent ces renseignements dans la prise de décision.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Croissance propre et atténuation des changements climatiques</p> <p>Adaptation aux changements climatiques</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	Exercer un rôle de premier plan dans les accords et initiatives internationaux sur le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Diriger la participation du Canada à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le but de négocier les modalités pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Continuer de travailler avec Affaires mondiales Canada afin de fournir 2,65 G\$ pour aider les pays en développement à passer à une économie à faibles émissions de carbone et résiliente au climat. Promouvoir les objectifs du Canada dans les forums internationaux comme le G7, le G20, l'OCDE, la Francophonie, le Commonwealth, l'Organisation météorologique mondiale et d'autres réunions ministérielles. Fournir de l'expertise, du leadership et des contributions financières relativement au climat, y compris pour la réduction des polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, par des partenariats clés, comme ceux avec la Coalition pour le climat et l'air pur, le Conseil de l'Arctique, l'Initiative mondiale sur le méthane, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la Banque mondiale, l'Organisation maritime internationale et le Protocole de Montréal. Faire progresser les priorités et les engagements liés aux changements climatiques avec les États-Unis et fournir de l'expertise et faire progresser les priorités environnementales du Canada par des partenariats bilatéraux avec le Mexique, le Chili, la Chine et l'Union européenne. 	Un leadership actif et la contribution d'expertise dans les principaux forums internationaux sur le climat et l'économie permettront au Canada d'appuyer l'atteinte des cibles mondiales de réduction des GES.	<p>Point de départ : Des réductions cumulatives plus élevées d'une année à l'autre, comparativement à la valeur de référence de 2017-2018, atteignant une réduction d'au moins 200 Mt de CO₂.</p> <p>Mesure de rendement : Réduction des GES résultant de programmes internationaux financés par le Canada.</p> <hr/> <p>Point de départ : Un nombre cumulatif plus élevé de personnes chaque année consécutive, pour atteindre au moins 10 M de personnes d'ici. 2030.</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de personnes dans les pays en développement ayant bénéficié des fonds d'adaptation du Canada.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Action internationale sur les changements climatiques</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>
	Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifique	<ul style="list-style-type: none"> Mener des études ciblées en sciences et en ingénierie pour mesurer les émissions de GES selon la technologie, le type d'équipement, le carburant et les conditions d'exploitation. Tenir à jour des inventaires exhaustifs 	Des recherches scientifiques viendront étayer les inventaires actuels de connaissances et de données qui favorisent	<p>Point de départ : Il s'agit d'une mesure de rendement et d'une cible qualitatives. Les indications seront recueillies chaque année.</p> <p>Mesure de rendement : Utilisation des travaux de base d'ECCC (science, surveillance, déclaration des émissions, analyses et politiques) dans les grandes</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Adaptation aux changements climatiques</p>

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	sur le changement climatique	<p>des émissions de GES et des polluants atmosphériques qui sont à jour, informatifs et utiles à toutes les administrations canadiennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec des organisations pour réunir les connaissances et les données relatives à l'amélioration de la qualité de l'air et/ou à la réduction des émissions de GES. • Effectuer des recherches et des analyses sur le climat pour établir des données et des scénarios sur le climat, qui éclaireront les mesures d'atténuation et la planification efficace de l'adaptation et qui favoriseront la participation active au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 	l'amélioration de la qualité de l'air nationale et internationale, la réduction des émissions de GES et la planification de l'adaptation.	décisions (p. ex. Cadre pancanadien, mémoires au cabinet importants, décisions budgétaires) liées à l'élaboration de mesures d'atténuation des changements climatiques.	<p>AAP 2017-2018:</p> <p>2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>
	Soutenir l'action volontaire pour réduire les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques	Établir le Centre canadien des services climatologiques (CCSC) qui collaborera avec des partenaires provinciaux, territoriaux, autochtones et autres pour permettre aux gouvernements, aux collectivités, décideurs, aux entreprises et aux organismes d'accéder plus facilement aux données et aux renseignements sur les sciences climatologiques.	Le CCSC, en tant que point d'accès fédéral faisant autorité pour les renseignements, les produits et les outils climatologiques, appuiera la prise de décision sur l'adaptation dans l'ensemble du pays afin de favoriser la résilience des collectivités, des économies et des écosystèmes canadiens aux changements climatiques.	<p>Point de départ : Augmentation annuelle comparativement à une valeur de référence. La valeur de référence sera établie lorsque le Centre canadien des services climatologiques (CCSC) sera en fonction (prévu d'ici 2018-2019).</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de particuliers, d'entreprises et de gouvernements qui utilisent les services climatologiques et qui utilisent les renseignements dans la prise de décision.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire de programmes :</p> <p>Adaptation aux changements climatiques</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>
<p>Les mesures ministérielles susmentionnées contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 7– Énergie propre et d'un coût abordable • ODD 12– Consommation et production responsables • ODD 13– Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques • ODD 17– Partenariats pour la réalisation des objectifs 					



Côtes et océans sains : Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

Ministre responsable : Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
<p>D'ici à 2020, 10 % des zones côtières et marines sont protégées, grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone</p> <p>D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et les plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légalement, et en appliquant des approches écosystémiques à partir d'une valeur de référence de 96 % en 2015</p>	<p>Utiliser les lois et les règlements pour protéger les côtes et les océans</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer et délivrer des permis pour l'immersion en mer et les expéditions en Antarctique. Ces permis sont délivrés conformément à la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> et à la <i>Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique</i> et aux règlements connexes. Les décisions seront fondées sur les renseignements scientifiques et techniques les plus récents et les consultations menées auprès du public et des Autochtones, au besoin. Améliorer les directives à l'intention des demandeurs de permis du Programme sur l'immersion en mer et du programme sur l'Antarctique, y compris l'élaboration d'un ensemble revu de directives de surveillance interne, de stratégies, de politiques et de plans de gestion de sites. Faire progresser la proposition réglementaire visant à désigner les îles Scott comme une réserve nationale de faune marine en 2017. Respecter les obligations internationales du Canada sous le régime de la Convention et du Protocole de Londres afin de prévenir la pollution marine. 	<p>L'élaboration et la mise en œuvre de mesures réglementaires ciblées réduiront les menaces de pollution pour les océans et les eaux côtières.</p>	<p>Point de départ : 100 % des sites d'immersion dans les océans surveillés ne donnent aucune indication prouvant une pollution marine causée par des activités d'immersion.</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage des sites d'immersion dans les océans surveillés qui ne donnent aucune indication prouvant une pollution marine causée par des activités d'immersion</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Conservation et protection des habitats</p> <p>Gestion des substances et des déchets</p> <p>AAP 2017-2018 :</p> <p>1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p> <p>3.1 Gestion des substances et des déchets</p>

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	Travailler avec les partenaires pour protéger et rétablir les écosystèmes côtiers	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les initiatives d'ECCC qui contribuent au Plan de protection des océans du Canada, comme la planification des interventions fondée sur les risques, les prévisions météorologiques maritimes améliorées et les autres mesures d'intervention, afin de renforcer la prévention des incidents maritimes et les interventions connexes. 	La collaboration avec les partenaires renforcera la capacité partout au Canada de protéger les zones côtières et les stocks de poissons.	<p>Point de départ : D'ici 2022, une réduction du nombre de légers déversements d'hydrocarbures et d'incidents maritimes par rapport au nombre de voyages de navire, en comparaison avec la moyenne des cinq années précédentes (la cible précise sera définie d'ici avril 2020 à la suite de l'établissement des données de référence).</p> <p>Mesure de rendement : Le nombre d'incidents en matière de sécurité maritime et de déversements associés à des navires se trouvant dans les eaux du Canada.</p> <p>Point de départ : 100 d'ici mai 2018 comparativement à la valeur de référence de 30 en 2015-2016.</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de partenaires ou d'organismes participant aux projets appuyés par ECCC qui tiennent compte des priorités des programmes dans les écosystèmes ciblés.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Conservation et protection des habitats</p> <p>Gestion des substances et des déchets</p> <p>Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>1. 1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p> <p>1.3 Écosystèmes durables</p> <p>3.1 Gestion des substances et des déchets</p>
<p>Les mesures ministérielles susmentionnées contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ODD 14– Vie aquatique 					



Lacs et cours d'eau vierges : Des lacs et des cours d'eau propres et salubres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
<p>Réduire la pollution des lacs et des cours d'eau par les nutriments</p> <p>Réduire les charges de phosphore dans le lac Érié de 40 % par rapport au niveau de référence de 2008 pour atteindre les objectifs binationaux pour le phosphore (Canada-États-Unis)</p> <p>Réduire d'une quantité supplémentaire estimée de 2 000 kilogrammes de phosphore par année dans le lac Simcoe, afin de soutenir la cible de l'Ontario de ramener les apports de phosphore dans le lac Simcoe à 44 000 kilogrammes par année d'ici à 2045</p> <p>Rétablir les écosystèmes des</p>	<p>Travailler avec les partenaires sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Travailler pour protéger l'eau douce et les écosystèmes prioritaires du Canada, y compris les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, le lac Winnipeg et d'autres bassins de grands cours d'eau dans les écosystèmes de l'Atlantique, de l'Ouest et du Nord, par des outils scientifiques et réglementaires fiables et en collaboration avec les Autochtones et d'autres partenaires de partout au Canada. Collaborer avec des partenaires pour conserver et améliorer l'écosystème du Saint-Laurent et maintenir et rétablir ses utilisations par l'Entente Canada-Québec 2011-2026. Établir des partenariats et travailler en collaboration avec les partenaires afin de réaliser les priorités des programmes pour les Initiatives des écosystèmes du Canada atlantique et l'Initiative du golfe du Maine afin de favoriser la durabilité à long terme des écosystèmes d'eau douce et côtiers dans ces écosystèmes ciblés. Fournir des informations et des données ainsi que de l'expertise aux conseils nationaux et internationaux de gestion de l'eau pour appuyer la collaboration du Canada avec les provinces, par des ententes, et avec les États-Unis, par l'entremise de la Commission mixte internationale, en vue de réglementer les lacs et les bassins de rivières, comme le lac Ontario, le lac Supérieur, le bassin du fleuve Mackenzie et le bassin versant du Pacifique. Cette mesure englobe la participation aux études ciblées visant à améliorer la gestion de l'eau intergouvernementale. 	<p>L'utilisation de la science et de la réglementation en collaboration avec les partenaires canadiens contribuera à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la santé des écosystèmes incluant la réduction de l'apport de phosphore dans les écosystèmes clés.</p>	<p>Point de départ : 100 d'ici mai 2018, comparativement à la valeur de référence de 30 en 2015-2016.</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de partenaires ou d'organismes participant à des projets soutenus par ECCC par le biais des Initiatives des écosystèmes du Canada atlantique, de l'Initiative du golfe du Maine et des projets de l'Ouest et du Nord, et qui traitent des priorités des programmes dans les écosystèmes ciblés.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>1.3 Écosystèmes durables</p>
<p>Rétablir les écosystèmes des</p>	<p>Fournir un soutien en espèces et un financement pour les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Financer des projets par des Initiatives des écosystèmes du Canada atlantique pour améliorer la qualité de l'eau, conserver la biodiversité et améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques. Une approche écosystémique générale sera adoptée à l'appui des priorités ministérielles. D'autres projets comprendront une sensibilisation ciblée pour solliciter un plus grand nombre de propositions tenant compte des répercussions des changements climatiques, ainsi que la 	<p>L'appui des projets d'amélioration des écosystèmes locaux mobilisera les Canadiens dans la durabilité à long terme d'écosystèmes sains et productifs.</p>	<p>Point de départ : Cible de 3,5 d'ici mars 2021, à partir de la valeur de référence de 1 en 2015-2016</p> <p>Mesure de rendement : Valeur des ressources auxquelles les partenaires ont contribué par dollar fourni par ECCC</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes</p> <p>ÉcoAction communautaire</p>

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
<p>lacs et des cours d'eau</p> <p>D'ici à 2019, 85 % des indicateurs du Portrait global de l'état du Saint-Laurent, y compris du phosphore et de l'azote, atteignent un résultat considéré comme intermédiaire ou meilleur pour améliorer la qualité de l'eau, préserver la biodiversité et garantir une utilisation durable des cours d'eau</p>		<p>consultation des gouvernements et des collectivités autochtones.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuer du financement par subventions et contributions en 2017-2018 par l'entremise de l'Initiative du golfe du Maine. Quatre projets collaboratifs et fondés sur la science se poursuivront en 2017-2018, tout comme les initiatives de collaboration en cours entre ECCC et d'autres partenaires clés. • Par son programme ÉcoAction axé sur la présentation de demandes, le Ministère offrira 50 % du soutien financier à des organismes à but non lucratif et non gouvernementaux pour la réalisation de projets locaux qui cadrent avec les priorités ministérielles (croissance propre et changements climatiques, air et eau propres dans la nature). • Appliquer les paiements reçus par le Fonds pour dommages à l'environnement pour régler les dommages environnementaux et entreprendre des recherches qui augmentent la capacité du gouvernement du Canada de remettre en état les milieux endommagés. 			<p>AAP 2017-2018 :</p> <p>1.3 Écosystèmes durables</p>
<p>D'ici à 2019, rétablir les utilisations bénéfiques qui aideront à radier de la liste cinq zones préoccupantes des Grands Lacs canadiens. Dans le reste des zones préoccupantes, augmenter le nombre d'altérations des utilisations bénéfiques désignées de nouveau de 18 en 2014, à 30 en 2019</p>	<p>Mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une analyse, une orientation et des conseils de nature économique aux chefs de programmes; élaborer et fournir des modèles économiques afin de tenir compte des effets environnementaux dans le processus décisionnel. • Mener des études ciblées et d'exécuter des programmes nationaux de surveillance de la qualité de l'eau sur le plan des produits chimiques pour éclairer la prise de décision concernant la préservation et la protection de la qualité de l'eau douce au Canada. • Fournir des données scientifiques liées à la qualité de l'eau, aux sédiments et aux ressources biologiques dans le cadre des travaux liés au Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent. • Concentrer les efforts scientifiques afin de comprendre, de suivre et de fournir de manière proactive des enseignements sur la qualité et la quantité d'eau en ce qui concerne les ressources d'eau douce du Canada. • Surveiller les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques/écosystémiques des eaux relevant du gouvernement fédéral, y compris les eaux frontalières du Canada. 	<p>La contribution d'expertise et de recherches aux décideurs permet à ces derniers de prendre des décisions éclairées et à adopter des mesures appropriées afin de protéger et de préserver l'eau douce du Canada.</p>	<p>Point de départ : Diminution à 70 d'ici décembre 2019, à partir de 97 en mars 2016.</p> <p>Mesure de rendement : Nombre d'utilisations bénéfiques classées dans les catégories « Altérée » et « Nécessite une évaluation plus approfondie » pour les 17 secteurs préoccupants canadiens des Grands Lacs.</p> <p>Point de départ : 5 000 kg d'ici mars 2020, à partir de la valeur de référence de 0 kg en avril 2017.</p> <p>Mesure de rendement : Réduction estimée des charges de phosphore dans le bassin du lac Winnipeg découlant des projets financés par le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes</p> <p>Services hydrologiques</p> <p>AAP 2017-2018 :</p> <p>1.2 Qualité de l'eau</p> <p>1.3 Écosystèmes durables</p>

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
		<ul style="list-style-type: none"> Fournir des renseignements sur la quantité d'eau dont la qualité est assurée (débit et niveau des rivières) à diverses parties prenantes pour les aider dans la gestion de l'eau, la planification et le processus décisionnel connexe. 			
	Utiliser les lois et les règlements pour protéger les écosystèmes lacustres et fluviaux	<ul style="list-style-type: none"> Administrer et promouvoir la conformité aux dispositions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> les dispositions sur la prévention de la pollution de la Loi sur les pêches; ses règlements associés, dont le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU), le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers (REFPP) et le Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM); les exigences du suivi des effets sur l'environnement en vertu du REFPP et du REMM; le Règlement sur les activités de recherche dans la Région des lacs expérimentaux. 	L'application des lois et des règlements contribuera à une meilleure qualité de l'eau dans les Grands Lacs et d'autres plans d'eau douce.	<p>Point de départ : Augmentation du pourcentage afin d'atteindre 100 % d'ici 2040, comparativement à la valeur de référence de 77 % en 2015.</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage des systèmes de traitement d'eaux usées où les normes de qualité des effluents sont atteintes</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Qualité de l'eau et partenariats pour les écosystèmes</p> <p>Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution</p> <p>AAP 2018-2018:</p> <p>1.3 Écosystèmes durables</p> <p>3.3 Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution</p>
<p>Les mesures ministérielles susmentionnées contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ODD 6– Eau propre et assainissement ODD 9– Industrie, innovation et infrastructure 					



Terres et forêts gérées de façon durable : Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Terres et forêts gérées de façon durable Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures sont conservées au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone	Mieux comprendre les terres et les forêts	<ul style="list-style-type: none"> Dresser l'inventaire des terres conservées pour appuyer une approche plurispécifique à la conservation et pour exécuter l'initiative « Inventorier en totalité les aires protégées du Canada ». Tenir à jour et améliorer le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC) en collaboration avec le Conseil canadien des aires écologiques et à l'aide de la base de données sur les terres de conservation privées d'ECCC; permettre le suivi des gains réalisés vers les objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 et de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Tenir à jour et améliorer la base de données intégrée de l'Initiative de gestion des connaissances géospatiales du Service canadien de la faune pour assurer l'accessibilité des données géoréférencées pour la planification et la mise en œuvre de la conservation. Élaborer un indicateur de l'étendue des milieux humides dans le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE), y compris une méthode pour les indicateurs de la vitesse et de l'intensité des changements dans les milieux humides. ECCC fournira une analyse des données statistiques exactes et pertinentes relatives aux milieux humides ainsi que des ensembles de données géospatiales. 	Fournir de l'expertise éclairer le processus décisionnel; la collecte et le suivi de données écologiques et l'établissement d'indicateurs permettent le suivi des progrès pour atteindre les cibles en matière de conservation des terres et des eaux intérieures.	<p>Point de départ : Augmentation des aires protégées d'ECCC à 12 710 691 hectares (ha) d'ici mars 2020. Le résultat de décembre 2016 était de 12 446 747 ha. La prochaine mise à jour sera en décembre 2018.</p> <p>Mesure de rendement : Superficie totale de réserves nationales de faune marines et terrestres et de refuges d'oiseaux migrateurs protégés.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Conservation et protection des habitats</p> <p>Politique et partenariats sur la biodiversité</p> <p>AAP 2017-2018: 1. 1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p> <p>1.3. Écosystèmes durables</p>
	Renforcer les capacités et fournir un soutien	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des plans de gestion et une stratégie de réserves nationales de faune au Nunavut dans le cadre de l'Entente-cadre renouvelée de sept ans sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (IIBA), signée en avril 2016. Consulter les Premières Nations et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne 	Le renforcement des règlements et la collaboration avec les peuples autochtones du nord contribueront à l'atteinte des cibles en matière de	<p>Point de départ : Établir une valeur de référence en 2017-2018, puis chercher à obtenir une augmentation annuelle du pourcentage déclaré.</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage de peuples autochtones engagés auprès d'ECCC qui indiquent que leur participation était significative.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Politique et partenariats sur la biodiversité</p>

Terres et forêts gérées de façon durable Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>la conservation à long terme d'autres sites.</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire des progrès dans le remplacement officiel des noms actuels des aires protégées dans le nord par des noms autochtones. 	conservation des terres et des eaux intérieures.	<p>Point de départ : Mesures prévues liées à l'IIBA renouvelée à déterminer pendant la réunion de planification annuelle.</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage annuel des obligations d'ECCE en vertu de l'IIBA respectées sur le nombre prévu dans le cadre de la planification annuelle avec les parties inuites à l'entente.</p>	<p>AAP 2017-2018:</p> <p>1. 1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p> <p>1.3. Écosystèmes durables</p>
	Conserver les espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à enrichir et à faire progresser le Programme des dons écologiques en mettant l'accent sur l'augmentation de la superficie des terres écosensibles ou des dons de droits fonciers par des Canadiens. Gérer et élargir le réseau d'aires protégées d'ECCE. Faire progresser la proposition visant la désignation de la réserve nationale de faune en milieu marin des Îles Scott en 2017. La proposition de désignation de la réserve nationale de faune d'Edézhie est présentée avant 2020. Des progrès seront réalisés dans la conservation de l'habitat des prairies en Saskatchewan en 2017-2018. Mettre en œuvre les conditions de l'Entente-cadre renouvelée sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en ce qui concerne les aires de conservation d'ECCE dans la région du Nunavut avec les parties inuites de l'Entente-cadre. Continuer à appuyer les projets de rétablissement et d'amélioration des milieux humides sur le terrain au Canada au moyen du Fonds national de conservation des milieux humides. 	Les dons de terres, l'établissement de réserves nationales de faunes et la remise en état de milieux humides contribueront à l'atteinte des cibles du Canada en matière de conservation des terres et des eaux intérieures.	<p>Point de départ : Augmentation du nombre de dons de terres par l'intermédiaire du Programme de dons écologiques, de manière à le faire passer à 210 000 ha d'ici mars 2020, à partir de 179 466 ha en mars 2016.</p> <p>Mesure de rendement : Superficie totale (en hectares) de terres écologiquement vulnérables sécurisées cumulativement (Programme des dons écologiques).</p> <p>Point de départ : Augmentation à 12 710 691 ha des aires protégées d'ECCE d'ici mars 2020, à partir de 12 446 747 ha en décembre 2016.</p> <p>Mesure de rendement : Superficie totale sous protection juridiquement contraignante en tant que réserves nationales de faune terrestres et marines et de refuges d'oiseaux migrateurs.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Conservation et protection des habitats</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>1. 1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitat</p>

Terres et forêts gérées de façon durable Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	Travailler avec les partenaires nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir des partenariats de collaboration solides avec les organisations internationales, fédérales, provinciales, autochtones et non gouvernementales et des personnes pour protéger, améliorer et/ou rétablir l'habitat pour améliorer la survie des oiseaux migrateurs et des espèces en péril au moyen de programmes d'intendance de l'habitat. Continuer à travailler avec Conservation de la nature Canada pour exécuter les priorités du gouvernement au moyen du Programme de conservation des zones naturelles. Collaborer avec Parcs Canada, Alberta Environment and Parks (AEP), le Conseil canadien des parcs, d'autres groupes municipaux, provinciaux ou territoriaux, groupes autochtones et groupes de parties prenantes pour élaborer un plan national pour les aires conservées et protégées, ainsi qu'un moyen d'atteindre l'objectif 1 du Canada en matière de biodiversité (conserver au moins 17 % des aires terrestres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2020.) En ce qui concerne En route vers l'objectif 1 du Canada, terminer les préparations pour présenter la recommandation du Comité consultatif national aux ministres en mars 2018; participer à la mise en œuvre des mesures ministérielles visant à atteindre l'objectif 1 d'ici 2020. 	La collaboration avec les principaux partenaires canadiens et internationaux pour protéger l'habitat et la biodiversité aidera à atteindre les cibles du Canada en matière de conservation des terres et des eaux intérieures.	<p>Point de départ : Augmentation annuelle de la valeur de base de 2017-2018, qui devra être établie.</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage de peuples autochtones engagés auprès d'ECCE qui indiquent que leur participation était significative.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Politique et partenariats sur la biodiversité</p> <p>AAP 2017-2018 :</p> <p>1. 1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p>
<p>Les mesures ministérielles susmentionnées contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ODD 8– Travail décent et croissance économique ODD 15– Vie terrestre 					



Populations d'espèces sauvages en santé : Toutes les espèces ont des populations saines et viables

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Populations d'espèces sauvages en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu	
<p>D'ici 2020, les espèces qui sont protégées demeurent protégées, et les populations d'espèces en péril inscrites en vertu des lois fédérales montrent des tendances qui sont conformes aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion</p> <p>D'ici 2025, la taille de 59 % des populations d'espèces d'oiseaux migrateurs gérées est d'un niveau acceptable</p>	<p>Utiliser les lois et les règlements pour protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une analyse économique de premier plan à l'appui de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et de ses règlements d'application. Collaborer avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale pour protéger les espèces en voie de disparition qui font l'objet d'un commerce afin de respecter nos obligations en application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et mettre en œuvre la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Collaborer avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale pour conserver les oiseaux migrateurs et leur habitat et mettre en œuvre la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Le Ministère continuera de surveiller la situation des oiseaux migrateurs et de leur habitat et de mener des recherches à ce sujet. Conserver la biodiversité et mettre en œuvre la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs au Canada par l'entremise d'une planification et de mesures de conservation coopératives, collaboratives et adaptatives avec les partenaires les mieux positionnés et appuyer l'utilisation d'outils d'intendance non réglementaires au besoin. 	<p>L'application de lois et de règlements canadiens et internationaux favorisera l'atteinte des objectifs du Canada en matière de populations d'espèces en péril et d'oiseaux migrateurs.</p>	<p>Point de départ : Maintenir la cible de 35 % d'ici 2020, à partir de la valeur de référence de 35 % en 2016.</p> <p>Mesure de rendement : Proportion des espèces en péril inscrites sur la liste fédérale dont Environnement et Changement climatique Canada est principalement responsable et pour lesquelles un rétablissement est réalisable qui démontrent, au moment de la réévaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) des tendances relatives à la population et à la répartition conformes à la réalisation des objectifs des stratégies de rétablissement.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Espèces en péril</p> <p>Oiseaux migrateurs et autres espèces sauvages</p> <p>Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p> <p>1.4 Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec des partenaires pour terminer un plan de gestion en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> pour l'ours blanc. Travailler également avec des partenaires internationaux pour mettre en œuvre le Plan d'action circumpolaire pour l'ours blanc, conformément à l'Accord de 1973 sur la conservation des ours blancs. Viser à permettre la mise en œuvre de stratégies 		<p>La collaboration avec des partenaires canadiens et internationaux pour protéger les espèces d'oiseaux et autres espèces animales et leur habitat</p>		<p>Point de départ : Augmentation à 8,4 millions ha d'ici mars 2020, à partir de 8,1 millions ha en mars 2016.</p> <p>Mesure de rendement : Superficie totale cumulative de l'habitat prioritaire de la sauvagine restauré par ECCC et par ses partenaires à l'appui des objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.</p>
		<p>Collaborer avec des partenaires pour terminer un plan de gestion en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> pour l'ours blanc. Travailler également avec des partenaires internationaux pour mettre en œuvre le Plan d'action circumpolaire pour l'ours blanc, conformément à l'Accord de 1973 sur la conservation des ours blancs.</p> <p>Viser à permettre la mise en œuvre de stratégies</p>		<p>La collaboration avec des partenaires canadiens et internationaux pour protéger les espèces d'oiseaux et autres espèces animales et leur habitat</p>		<p>Point de départ : Augmentation à 8,4 millions ha d'ici mars 2020, à partir de 8,1 millions ha en mars 2016.</p> <p>Mesure de rendement : Superficie totale cumulative de l'habitat prioritaire de la sauvagine restauré par ECCC et par ses partenaires à l'appui des objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.</p>

Populations d'espèces sauvages en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>requis pour des Régions de conservation des oiseaux (RCO). Cette mise en œuvre demandera de trouver des mécanismes et d'établir des partenariats afin de diffuser les renseignements accessibles dans les stratégies requises pour des RCO.</p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada au moyen de partenariats de collaboration au plan conjoint des habitats, qui met l'accent sur la conservation et le rétablissement des milieux humides et des hautes terres associées dans les paysages prioritaires pour la sauvagine migratrice. Collaborer avec des parties prenantes et des partenaires autochtones du pays par l'entremise de divers organismes consultatifs mandatés et habilités par la Loi sur les espèces en péril, notamment le Comité consultatif sur les espèces en péril (CCEP), le Conseil autochtone national sur les espèces en péril et le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril, afin de protéger les espèces et leur habitat. 	<p>contribuera à l'atteinte des objectifs du Canada concernant les espèces en péril et leur habitat, notamment en influant sur la prise de décision et en soulignant les domaines prioritaires d'investissement.</p>	<p>Point de départ : Augmentation annuelle à partir de la valeur de référence de 2017-2018, qui devra être établie.</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage de peuples autochtones engagés auprès d'ECCC qui indiquent que leur participation était significative.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Espèces en péril</p> <p>Oiseaux migrateurs et autres espèces sauvages</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p>
	<p>Renforcer la capacité des partenaires et promouvoir l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des analyses, une orientation et des conseils d'ordre économique et élaborer des modèles économiques. Fournir du financement par le Programme d'intendance de l'habitat pour contribuer au rétablissement d'espèces en voie de disparition, menacées et autres espèces en péril et pour empêcher d'autres espèces de devenir préoccupantes sur le plan de la conservation. Cette mesure englobera la participation des Canadiens de tous les milieux aux mesures de conservation bénéfiques pour les espèces sauvages. Fournir du financement par le Fonds autochtone pour les espèces en péril pour soutenir la capacité des Autochtones à participer activement au rétablissement d'espèces en voie de disparition, menacées et autres espèces en péril et pour empêcher d'autres espèces de devenir préoccupantes sur le plan de la conservation. 	<p>Mobiliser les partenaires nationaux et internationaux et collaborer avec eux pour conserver les espèces sauvages et leur habitat aidera à renforcer la capacité de protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs.</p>	<p>Point de départ : Augmentation du pourcentage des ménages canadiens comptant une ou plusieurs personnes participant sans rémunération à des activités visant à conserver ou à protéger l'environnement ou les espèces sauvages.</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage de ménages canadiens comptant une ou plusieurs personnes participant sans rémunération à des activités visant à conserver ou à protéger l'environnement ou les espèces sauvages.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Politique et partenariats sur la biodiversité</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p>

Populations d'espèces sauvages en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	Respecter nos engagements internationaux liés aux espèces sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des mesures internationales pour la conservation des oiseaux migrateurs (sous l'égide de la Commission de coopération environnementale), et réaliser des projets pour la conservation des oiseaux de mer au Chili (en vertu de l'Accord de coopération environnementale Canada-Chili) ainsi que pour la surveillance des oiseaux de rivage au Panama (en vertu de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Panama). • Continuer à coordonner la participation du Canada avec celle des États-Unis et du Mexique dans le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, et appuyer le groupe de travail trilatéral pour veiller à la conservation du phénomène de migration du monarque, conformément à l'engagement pris au Sommet des leaders nord-américains de 2016. • Assurer un suivi et coordonner les mesures à l'appui de la Stratégie canadienne de la biodiversité, et les initiatives visant à faire progresser les Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020, notamment au moyen de la mise en œuvre des mesures convenues par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, et au moyen de la participation active et de la direction des délégations canadiennes aux réunions internationales à l'appui de la biodiversité. • Participer avec les partenaires nationaux et internationaux à la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale afin de contribuer à la conservation des milieux humides au Canada. • Mettre en œuvre la Convention de Ramsar au Canada afin de favoriser l'utilisation judicieuse des milieux humides et d'appuyer les partenaires pour la désignation de tout nouveau site Ramsar proposé. 	Le respect des obligations internationales renforcera notre capacité de protéger et de conserver les espèces en péril et les oiseaux migrateurs, et leur habitat.	<p>Point de départ : Augmentation vers l'atteinte de l'objectif 17 % d'ici 2020, à partir de la valeur de référence de 10,6 % en 2015 (terres et eaux intérieures).</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage des aires canadiennes conservées comme aires protégées et autres mesures de conservation efficaces axées sur les aires.</p> <hr/> <p>Point de départ : Augmentation à 8,4 millions de ha d'ici mars 2020, à partir de 8,1 millions de ha en mars 2016</p> <p>Mesure de rendement : Superficie totale cumulative de l'habitat prioritaire de la sauvagine maintenu/protégé par Environnement et Changement climatique Canada et par ses partenaires dans le cadre des objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Politique et partenariats sur la biodiversité</p> <p>Conservation et protection des habitats</p> <p>AAP 2017-2018 :</p> <p>1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p>
<p>Les mesures ministérielles susmentionnées contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 15 – Vie terrestre 					



Rapprocher les Canadiens de la nature : Les Canadiens sont informés de la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Rapprocher les Canadiens de la nature Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
D'ici à 2020, maintenir ou augmenter le nombre des Canadiens qui sortent en nature — par exemple, en allant visiter des parcs et des espaces verts—et en accroissant la participation aux activités visant la conservation de la biodiversité, comparativement au niveau de référence de 2010.	Renforcer les activités de conservation	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec Conservation de la nature Canada pour réaliser les priorités gouvernementales, notamment accélérer le rythme de la conservation des terres privées et protéger l'habitat naturel important dans les collectivités du sud du Canada. Financer le Programme de conservation des zones naturelles pour : <ul style="list-style-type: none"> aider et appuyer l'acquisition de zones importantes sur le plan écologique dans l'ensemble du Canada; protéger l'habitat des espèces en péril (évaluées par le COSEPAC et inscrites à la LEP) et des oiseaux migrateurs; renforcer les connexions et les corridors entre les aires protégées. 	L'établissement d'un partenariat avec un organisme établi qui dirige et inspire les Canadiens dans la conservation des zones naturelles et de la biodiversité renforce la portée d'ECCC.	<p>Point de départ : Cible de 130 000 Canadiens par année, à partir de 68 952 en 2015-2016</p> <p>Mesure de rendement : Le nombre de Canadiens participant à des activités individuelles et collectives visant à protéger, à conserver ou à remettre en état l'environnement naturel</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>EcoAction Communautaire</p> <p>Conservation et protection des habitats</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p> <p>1.3 Écosystèmes durables</p>
	Encourager la participation du public	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre l'initiative « Rapprocher les Canadiens de la nature » dans 10 réserves nationales de faune en construisant de nouveaux sentiers, ponts et expositions, et en faisant la promotion d'un programme national de géocachette (un jeu éducatif extérieur qui utilise des appareils munis d'un GPS). Faciliter l'accès des Canadiens à la nature dans les réserves nationales de faune près des centres urbains. Par exemple, l'accès à la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente est gratuit en 2017 dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération. 	La fourniture d'un accès aux réserves de faune peut mener à une plus grande participation du public aux activités relatives à la biodiversité et à la conservation, et sensibilise le public à l'importance de passer du temps à l'extérieur, de se rapprocher de la nature et d'accroître ses connaissances sur la conservation.	<p>Point de départ : Cible de 321 000 visiteurs d'ici mars 2020, à partir d'un point de départ d'environ 230 000</p> <p>Mesure de rendement : Nombre annuel de visiteurs dans les dix réserves nationales de faune sélectionnées pour amélioration en vertu du Plan de conservation national</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire de programme :</p> <p>Conservation et protection des habitats</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</p>
<p>Les mesures ministérielles susmentionnées contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ODD 11– Villes et communautés durables 					



Collectivités sûres et en santé : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Collectivités sûres et en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
<p>Mettre en œuvre le système de gestion de qualité de l'air pour :</p> <p>Diminuer la moyenne sur trois ans des particules fines, l'oxyde d'azote et les émissions de composés organiques volatils provenant de sources réglementées et/ou ciblées en dessous de la moyenne des trois années précédentes</p>	<p>Mieux comprendre les polluants atmosphériques et les substances nocives</p>	<p>Mieux comprendre les polluants atmosphériques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournissant des données, de l'expertise, des cartes et des analyses sur la qualité de l'air pour orienter la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) et assurer un suivi des avantages de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. <p>Mieux comprendre les substances dangereuses en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuant une évaluation scientifique en vue de déterminer les risques pour l'environnement des substances qui sont déjà commercialisées (substances existantes) et des substances dont l'utilisation est proposée au Canada (nouvelles substances). L'évaluation fournit les données probantes permettant de déterminer si une substance est toxique et, finalement, s'il faut gérer les risques. 	<p>Les recherches, l'analyse et la collecte de données sur les sources de pollution atmosphérique favorisent l'élaboration de règlements efficaces et d'autres outils pour améliorer la qualité de l'air à l'intention des Canadiens.</p>	<p>Point de départ : Baisse annuelle à partir d'une valeur de référence de 2007</p> <p>Mesure de rendement : Émissions canadiennes de polluants atmosphériques provenant de secteurs spécifiques (par exemple sources industrielles et mobiles, et de produits de consommation et commerciaux) sont réduites.</p> <hr/> <p>Point de départ : 100 % des 4 300 substances prioritaires sont abordées d'ici 2020</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de substances évaluées, désignées comme étant toxiques et pour lesquelles des mesures de contrôle ont été mises en place</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Gestion des substances et des déchets</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.1 Gestion des substances et des déchets</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>

Collectivités sûres et en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
<p>Augmenter le pourcentage de la population canadienne vivant dans les zones où les concentrations mesurées en plein air sont en deçà des normes canadiennes de l'air ambiant de qualité (NCQAA) pour les particules fines et de l'ozone par rapport à l'an 2000</p> <p>D'ici à 2020, traiter les 4 300 substances identifiées comme des priorités d'action dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques</p>	<p>Fournir des informations pour éclairer l'action et la prise de décision</p>	<p>Fournir des renseignements pour éclairer la prise de mesures et de décisions sur la qualité de l'air en :</p> <ul style="list-style-type: none"> recueillant et publiant les données de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) de 2016, de 2017 et de 2018. L'INRP comporte des données sur les rejets (dans l'air, l'eau et le sol), l'élimination et le recyclage de plus de 300 polluants atmosphériques et autres substances dangereuses par des installations industrielles et autres de partout au Canada; mettant en œuvre la Cote air santé (CAS) afin d'offrir aux Canadiens un meilleur accès à des renseignements et prévisions sur la qualité de l'air local pour les aider à prendre des décisions éclairées sur leur santé; terminant et publiant une stratégie pour lutter contre les polluants climatiques à courte durée de vie. Cette stratégie a été publiée en juillet 2017; préparant et publiant un rapport national sur le carbone noir et le méthane tous les deux ans conformément aux engagements du Conseil de l'Arctique; contribuant aux Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE), qui permettent un suivi du rendement du Canada concernant les principaux enjeux de durabilité liés aux émissions de polluants atmosphériques et à la qualité de l'air et qui garantissent que les données nationales, régionales, locales et internationales sont accessibles au public et transparentes. 	<p>Les données sur les polluants atmosphériques et les substances dangereuses peuvent renforcer les décisions qui visent à protéger le sol, l'eau et l'air contre les substances dangereuses.</p>	<p>Point de départ : 15-20 %, à partir d'une mesure plus récente de 15 % en 2011</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage de la population générale dans des régions sélectionnées recevant la CAS qui rapporte s'être souvenu d'avoir vu ou entendu de l'information sur la CAS.</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Croissance propre et atténuation des changements climatiques</p> <p>Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>
	<p>Utiliser les lois et les règlements sur les émissions de polluants atmosphériques et de substances nocives</p>	<p>Utiliser des lois et des règlements pour lutter contre les émissions de polluants atmosphériques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuant une modélisation, une analyse et des recherches pour appuyer la prise de décisions fédérales éclairées sur les approches de politiques et l'élaboration de règlements en vue de réduire la pollution atmosphérique; élaborant et/ou en finalisant et en mettant en œuvre des exigences en matière d'émissions industrielles pour divers types d'équipement et secteurs, au moyen d'instruments réglementaires et non réglementaires, comme le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques, les lignes directrices sur le NO_x pour les nouvelles turbines à combustion fixes et les accords de rendement pour les secteurs de l'aluminium et des boulettes de minerai de fer; élaborant, mettant en œuvre, administrant et appliquant des règlements pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, particulièrement des transports et du secteur pétrolier et gazier. Cette activité consistera 	<p>L'élaboration de règlements et d'instruments non réglementaires pour les industries/secteurs /sources permettra de réduire les émissions de polluants atmosphériques et les substances dangereuses.</p>	<p>Point de départ : Le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques a été consigné et publié en juin 2016 dans le but de lutter contre les émissions de polluants atmosphériques des chaudières, des fournaies, des moteurs et du secteur du ciment. Les premières exigences en matière de production de rapports ont commencé en juin 2017.</p> <p>Mesure de rendement : Émissions de polluants atmosphériques des secteurs ou sources, ou pourcentage des émetteurs répondant aux exigences de rendement, telles qu'elles sont définies dans les instruments réglementaires et non réglementaires précis.</p> <p>Point de départ : Diminution à partir d'une valeur de référence d'émissions nationales en 2013 de 42,1 Kt (pour contribuer à l'objectif</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire de programmes :</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p> <p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p>

Collectivités sûres et en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>notamment à terminer le règlement sur les petits moteurs hors route à allumage commandé, à mettre en œuvre les modifications au règlement sur les véhicules routiers de 2017-2025 ainsi que la mise en œuvre du règlement proposé sur les émissions de polluants atmosphériques du pétrole et des raffineries;</p> <ul style="list-style-type: none"> mettant en œuvre des mesures visant à réduire les émissions de carbone noir des appareils de chauffage au bois et des nouveaux moteurs diesel fixes. <p>Utiliser des lois et des règlements pour lutter contre les substances dangereuses en :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuant une modélisation, une analyse et des recherches, et en élaborant des résumés d'étude d'impact de la réglementation pour appuyer la prise de décisions fédérales éclairées sur les approches de politiques visant à réduire la pollution atmosphérique et aquatique. Les principales analyses économiques engloberont les évaluations de règlements comme celui sur les petits moteurs hors route à allumage commandé. L'analyse appuiera également l'élaboration de normes sur la qualité de l'air et l'élimination progressive des subventions pour l'industrie des combustibles fossiles à moyen terme, dans le but de fournir des incitatifs pour des investissements propres; élaborant, mettant en œuvre et administrant des instruments réglementaires et volontaires pour gérer les risques des substances, des déchets et des effluents dangereux et pour améliorer l'administration de la Loi sur les pêches; prenant des mesures réglementaires nationales pour éliminer progressivement les hydrofluorocarbures (HFC) et interdire l'importation et la fabrication de produits contenant des HFC; élaborant, terminant, administrant et appliquant des instruments réglementaires afin de gérer et de réduire les risques des substances dangereuses, comme le Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2012 et le nouveau Règlement sur l'amiante aux termes de la LCPE (1999). 		<p>collectif des États de l'Arctique visant à réduire le carbone noir d'au moins 25-33 % sous les niveaux de 2013 d'ici 2025).</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage de réduction des émissions de carbone noir, comme déclarées dans l'inventaire canadien des émissions de carbone noir</p> <p>Point de départ : La valeur de référence est actuellement calculée et sera publiée dans la partie II de la Gazette du Canada d'ici la fin de 2017-2018. La cible initiale aux termes du règlement sur les HFC est une réduction de 10 % de la consommation en 2019, pour atteindre une réduction de 85 % en 2036.</p> <p>Mesure de rendement : Émissions de HFC</p>	<p>Croissance propre et atténuation des changements climatiques</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>
	Travailler avec les partenaires sur la qualité de l'air extérieur et la	Travailler avec les partenaires sur la qualité de l'air extérieur en :	La collaboration avec les provinces, les territoires, des intervenants et	<p>Point de départ : Les NCQAA pour l'ozone et les PM_{2,5} ont été publiées dans la Gazette du Canada en 2013.</p> <p>Mesure de rendement :</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Qualité de l'air</p>

Collectivités sûres et en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
	gestion des produits chimiques	<p>l'environnement; en collaboration avec les provinces et les territoires et avec la participation d'intervenants;</p> <ul style="list-style-type: none"> publiant les NCQAA pour le dioxyde de soufre (SO₂), qui ont été annoncées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement en octobre 2016, dans la Gazette du Canada; élaborant de nouvelles NCQAA applicables au dioxyde d'azote (NO₂), et en examinant les NCQAA applicables aux matières particulaires (MP_{2,5}) et à l'ozone; en collaboration avec Santé Canada, les provinces et les territoires, et en consultation avec des intervenants par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'Environnement; travaillant avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis pour réduire le flux transfrontalier de polluants atmosphériques et mettre en œuvre le Plan d'action pour les véhicules et les moteurs aux termes de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. <p>Travailler avec les partenaires sur la gestion des produits chimiques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> participant à des forums internationaux liés aux produits chimiques et aux déchets et en continuant de mobiliser et de consulter les intervenants nationaux et internationaux concernés. 	des partenaires internationaux renforce notre capacité de combattre et de réduire les polluants atmosphériques et les produits chimiques toxiques dans l'environnement.	<p>Publication de NCQAA plus strictes dans la Gazette du Canada pour le SO₂ d'ici la fin de 2017, pour le NO₂ d'ici la fin de 2018, et pour l'ozone et les PM_{2,5} d'ici la fin de 2019 et de 2020, respectivement.</p> <p>Point de départ : Pourcentage d'augmentation par rapport à l'année de référence 2007². La méthodologie visant à calculer cet indicateur est en cours d'élaboration, et devrait être disponible en 2018.</p> <p>Mesure de rendement : Pourcentage des Canadiens qui vivent dans des aires où les normes de qualité de l'air sont atteintes</p>	<p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>
	Assumer un rôle de chef de file dans les initiatives et les accords internationaux sur la pollution atmosphérique transfrontalière	<p>Assumer un rôle de chef de file dans les accords internationaux et la collaboration sur la gestion des produits chimiques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettant en œuvre le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, dont l'amendement de Kigali sur les HFC. Le Canada continue de faire progresser la bonne gestion des produits chimiques et des déchets en participant activement à des comités et à des organismes subsidiaires aux Conventions de Basel, de Rotterdam et de Stockholm, appuyés par des mesures nationales aux termes du Plan de gestion des produits chimiques. faisant progresser les mesures nationales sur le mercure afin de permettre au Canada de ratifier la Convention de 	La progression des mesures mondiales et régionales et le respect des principales obligations internationales renforcent notre capacité de gérer les produits chimiques toxiques et les polluants	<p>Point de départ : La valeur de référence est en cours de calcul et sera publiée dans la partie II de la Gazette du Canada d'ici la fin de 2017-2018. La cible initiale aux termes de la réglementation sur les HFC est une réduction de 10 % de l'utilisation en 2019, puis une réduction de 85 % d'ici 2036.</p> <p>Mesure de rendement : Émissions de HFC</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air</p>

² ECCC utilisera l'année 2007 comme point de départ (année de référence) pour cette cible de la SMDD puisque plus d'information comparable est disponible à partir de cette année.

Collectivités sûres et en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>Minamata et de contribuer aux activités internationales visant à préparer l'entrée en vigueur de la Convention. Le Canada continue de faire progresser la bonne gestion des produits chimiques et des déchets en participant activement à des comités et à des organismes subsidiaires aux Conventions de Basel, de Rotterdam et de Stockholm, ainsi qu'en mettant en œuvre des mesures nationales, y compris le renforcement de la réglementation nationale. Le Canada fait progresser les mesures nationales sur le mercure pour faciliter la ratification de la Convention de Minamata et il a contribué aux activités internationales visant à préparer l'entrée en vigueur de la Convention.</p> <p>Assumer un rôle de chef de file dans les accords internationaux et la collaboration sur la pollution atmosphérique transfrontalière en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ratifiant le Protocole de Göteborg de 1999 (de la Convention de la CEE-ONU sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance); • participant aux efforts visant à lutter contre les polluants climatiques à courte durée de vie et autres contaminants aux termes du Conseil de l'Arctique; • continuant de travailler avec les États-Unis par l'entremise de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air pour réduire la pollution atmosphérique transfrontalière. 	atmosphériques.	<p>Point de départ : Le Canada a signé le Protocole de Göteborg le 1^{er} décembre 1999; ratifier le Protocole de Göteborg.</p> <p>Mesure de rendement : Respect des engagements indicatifs en matière de réduction des émissions d'ici 2020 (engagements du Canada aux termes du Protocole de Göteborg)</p>	
Actions additionnelles:					
	Leadership fédéral en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et assainir les sites dont ECCC est responsable. • Fournir des conseils de spécialistes afin d'aider les gardiens fédéraux à évaluer et à assainir leurs sites contaminés pour veiller à ce que les sites les plus prioritaires soient assainis en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) et réduire les risques que ces sites posent pour l'écologie. • Assurer une surveillance du programme pour l'exécution continue du PASCF, en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État consolidées. • Préparer un rapport public sur les résultats du programme 	L'assainissement des sites fédéraux contaminés réduira les risques écologiques liés aux substances toxiques sur ces terres.	<p>Point de départ : Évaluation de 290 sites d'ici mars 2020, à partir de la valeur de référence de 326 en mars 2016</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de sites financés où des activités d'évaluation ont été menées au cours de la phase III du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux</p>	<p>Cadre ministériel des résultats/Répertoire des programmes :</p> <p>Gestion des substances et des déchets</p> <p>AAP 2017-2018:</p> <p>3.1 Gestion des substances et des</p>

Collectivités sûres et en santé Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les actions spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le ou les programmes au sein desquels les actions spécifiques auront lieu
		du PASCF décrivant les progrès réalisés sur la gestion des sites fédéraux contaminés.		<p>Point de départ : D'aucun site où les activités de réduction du risque étaient terminées au 1^{er} avril 2016, soit le début de la phase III du PASCF, jusqu'à 548 sites où des activités de réduction du risque seront effectuées d'ici mars 2020</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de sites de classe 1 et de classe 2 financés pour lesquels des activités de réduction du risque ont été entreprises au cours de la phase III du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux</p>	déchets
<p>Les mesures ministérielles susmentionnées contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 3 – Bonne santé et bien-être • ODD 12 – Consommation et production responsables 					

Section 4 : Évaluation environnementale stratégique

ECCE s'assure qu'il continue de se conformer aux exigences de la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#). Une politique ministérielle sur les évaluations environnementales stratégiques (EES) établit les éléments essentiels d'un système de gestion des EES qui fonctionne bien (p. ex. responsabilités et procédures claires, documents d'orientation à jour et système exhaustif de suivi des EES).

ECCE poursuit la mise en œuvre de sa politique sur les EES et crée des possibilités de renforcer davantage la valeur stratégique du rendement de ses EES en s'assurant de ce qui suit :

- des EES de qualité sont effectuées pour les projets de politiques, de plans et de programmes, conformément aux exigences de la Directive du Cabinet;
- les EES sont amorcées rapidement, dès l'étape de la conception de l'élaboration de projets et avant que des décisions irrévocables soient prises;
- les EES sont orientées de manière stratégique afin de mieux contribuer à l'élaboration des projets en appuyant l'identification des objectifs de durabilité et l'établissement d'un plan d'action pour les atteindre;
- les EES englobent une analyse détaillée, intégrée et prospective des effets potentiels des projets sur l'environnement ainsi que des répercussions potentielles sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD;
- les EES englobent également, au besoin, des mesures pour atténuer les effets négatifs sur l'environnement et renforcer les effets positifs sur l'environnement (y compris les effets sur les objectifs et les cibles de la SFDD);
- des [déclarations publiques](#) sont émises lorsque des EES ont été officiellement approuvées ou annoncées et appuient les objectifs en matière de transparence de la Directive du Cabinet.

De plus, ECCE fournira aux ministères et aux organismes, sur demande, des analyses et des conseils stratégiques, techniques et scientifiques d'experts sur le développement durable et les effets potentiels des initiatives sur l'environnement.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

7^e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-997-2800

Sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca